

# DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2005

Séance du 15 novembre 2005

CG 05/4<sup>ème</sup>/IV-03

## POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

### AMENAGEMENT PAYSAGER ET NATUREL DES BERGES DE L'AVEYRON SUR LA COMMUNE D'ALBIAS

Le projet d'aménagement paysager et naturel des berges de l'Aveyron sur la commune d'Albias a été initié dans le cadre du Contrat de Rivière Aveyron aval / Lère puis validé par le Comité de pilotage des Espaces Naturels Sensibles.

Il présente de multiples intérêts :

- Mise en valeur paysagère des abords de l'Aveyron,
- Valorisation des éléments patrimoniaux (pont RN 20, moulin de Bias...)
- Support d'activités pédagogiques,
- Lieu d'échanges, de mixité et d'intégration sociale (poste de pêche pour les personnes à mobilité réduite, mise à disposition de parcelles cultivables pour des familles en difficulté sociale...),
- Prise en compte d'une dimension environnementale durable (système de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage, lutte intégrée des végétaux évitant l'emploi de produits phytosanitaires...).

L'ensemble de ces orientations est par ailleurs conforme aux critères et préconisations de la charte paysagère du Pays Midi Quercy dont fait partie la commune.

Lors du Budget Primitif 2005, je vous ai présenté l'Esquisse de cet aménagement; depuis le maître d'œuvre, Mme MAUXION-BADAROUX, a réalisé la phase d'étude "Projet" et le dossier de consultation des entreprises pour les travaux.

Les principales composantes de cet aménagement, sont :

- l'implantation d'un belvédère pour l'observation des éléments naturels constitutifs des berges de l'Aveyron (oiseaux, boisements alluviaux...),
- la création d'un potager et d'un verger pédagogique sur la partie haute du site assurant l'unité paysagère avec les jardins des particuliers attenants au site. Cet emplacement sera réservé aux animations pour le jeune public (groupes scolaires, centres de loisirs communaux, Centre d'Aide par le Travail d'Albias),
- la réservation d'un emplacement pour quelques parcelles de jardins familiaux (en continuité du potager pédagogique),
- la plantation d'unités végétales diversifiées : ripisylve, chânaie, haies, arbres à baies, anciennes variétés fruitières, prairies fleuries,
- l'équipement d'un ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite et d'un embarcadère facilitant la mise à l'eau de petites embarcations,
- La mise en place des infrastructures appelant les usagers à la fréquentation du site (cheminements, mobilier urbain, aire de jeux...).

Une partie de ces éléments est reportée dans le document synthétique annexé au présent rapport.

Comme annoncé au Budget Primitif 2005, le montant de l'opération est estimé à 170 000 €HT. En avril dernier les dossiers de subvention ont été adressés aux différents cofinanceurs potentiels de l'action, selon le plan de financement suivant :

- Union Européenne : 25%
- Etat FNADT : 24%
- Agence de l'Eau Adour Garonne : 11%
- Région Midi Pyrénées : 20%
- Conseil Général : 20%.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le contenu du projet et sur le principe d'engager les travaux une fois notifiée l'obtention des subventions sollicitées.

Je vous proposerai alors, si vous en êtes d'accord, le vote au Budget Primitif 2006 de la totalité des crédits de paiement nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2005**

**Séance du 15 novembre 2005**

CG 05/4ème/IV-03

**POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**

---

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL GENERAL**

*Aménagement paysager et naturel des berges de l'Aveyron sur la commune d'Albias*

- Approuve le contenu du projet tel que présenté ;
- Se prononce favorablement sur le plan de financement suivant correspondant au montant de l'opération estimé à 170 000 €HT :
  - Union Européenne : 25%
  - Etat FNADT : 24%
  - Agence de l'Eau Adour Garonne : 11%
  - Région Midi Pyrénées : 20%
  - Conseil Général : 20%.

- Précise que les travaux seront engagés une fois notifiée l'obtention des subventions sollicitées et que les crédits de paiement nécessaires seront proposés lors du budget primitif 2006.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,